

## ARRÊTÉ N° 2024\_411

### PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'AGRÉMENT EN VUE D'ADOPTION D'UN ENFANT PUPILLE DE L'ÉTAT OU D'UN ENFANT ÉTRANGER.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.225-2 et R.225-9 et suivants ;

Vu la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;

Vu le décret n° 2006-981 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'État ou un enfant né à l'étranger ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2017-021 du 31 janvier 2017 portant constitution de la commission d'agrément en vue d'adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant étranger ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Il est institué une commission d'agrément en vue d'adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant étranger.

**ARTICLE 2.** - Le ressort de la commission d'agrément est celui de l'ensemble du territoire du département de la Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 3.** - La liste des membres de la commission d'agrément est arrêtée comme suit :

1° Trois personnes et leurs suppléants respectifs appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption

Titulaires	Suppléants
-Mme Myriam Bouali directrice enfance et famille	-Mme Sylvie Guiraud responsable CRIP -Mme Katia Moussaoui conseillère technique bureau accueil familial transversales
-Mme Isabelle Judas inspectrice de groupement ASE	-Mme Stéphanie Daty inspectrice ASE en charge des thématiques -Mme Léonie Penda responsable de circonscription ASE
-Mme Prisca Abanda M'Fomo psychologue en circonscription ASE	-M. Adrien Le Blanc travailleur social circonscription ASE -Mme Amélie Sohy psychologue Bureau accueil familial

2° Deux membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat du département

Titulaires	Suppléants
Mme Amandina Adjibi Essor 93	Vacant
M. Mikael Bue association EFA membre du conseil de famille, proposé par l'UDAF	Mme Hélène Audureau membre du conseil de Famille, proposé par l'UDAF

3° Une personne qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire

:

Titulaire	Suppléant
-Dr Christilla Anikienko médecin ASE	-Dr Leslie Botius médecin PMI

**ARTICLE 4.** - Mme Myriam Bouali est nommée présidente de la commission d'agrément en

vue d'adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant étranger.

**ARTICLE 5.** - Mme Isabelle Judas est nommée vice-présidente de la commission.

**ARTICLE 6.** - En cas d'absence de la présidente et vice-présidente, la présidence de la commission est assurée par le suppléant de la présidente.

**ARTICLE 7.** - L'arrêté n°2017-021 du 31 janvier 2017 est abrogé.

**ARTICLE 8.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 9.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le